

Inventiva lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- ▶ Augmentation de capital d'environ 48,3 M€ pouvant être portée à un maximum d'environ 58,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation¹
- ▶ Engagements de souscription de nouveaux investisseurs (BVF Partners L.P, Novo A/S, Financière Arbevel et Perceptive Advisors) pour un montant total de 35 M€ assortis, pour BVF Partners L.P. et Perceptive Advisors, d'options d'achat d'actions consenties par les actionnaires fondateurs
- ▶ Fourchette indicative de prix : 8,50 € à 9,75 € par action
- ▶ Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le lundi 13 février 2017²
- ▶ Clôture du Placement Global : le mardi 14 février 2017³
- ▶ Titres éligibles PEA-PME

Daix (France), le 2 février 2017 - Inventiva, société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de traitements innovants, notamment contre la fibrose, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa numéro 17-048 en date du 1^{er} février 2017 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Inventiva, composé du document de base enregistré le 8 juillet 2016 sous le numéro I.16-066, de son actualisation déposée le 12 janvier 2017 sous le numéro D.16-0535-A01 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Raisons de l'Offre

L'Offre a pour objectif de fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses activités et poursuivre le développement de ses plateformes technologiques et candidats médicaments.

Ainsi, cumulé à la trésorerie existante de 24,8 millions d'euros au 31/12/2016, le produit net estimé de l'Offre serait utilisé à plus de 80%, jusqu'à la fin du premier semestre 2019, pour la poursuite du développement clinique du programme IVA337 pour le traitement de la NASH et la SSc jusqu'à la fin des études cliniques de phase IIb dans ces indications et la poursuite du développement clinique de l'IVA336 dans les MPS. Le solde serait consacré à l'avancement du développement du portefeuille préclinique de la Société, notamment le programme Yap-Tead. La levée de fonds permettra à la Société de financer ses activités jusqu'à mi-2019.

L'Offre et l'admission des Actions Inventiva aux négociations sur Euronext Paris permettront également à la Société d'accroître sa notoriété tant en France qu'à l'international.

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre

² A 17 heures pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures pour les souscriptions par Internet

³ A 12 heures

Dans le cas où l'Offre serait réduite à 40,5 millions d'euros, la Société concentrera ses efforts sur le développement d'IVA337 et d'IVA336. Elle cherchera, si cela se révèle nécessaire, des sources de financement complémentaires afin de mettre en oeuvre sa stratégie et poursuivre le développement de ses projets, en particulier le développement d'IVA337 et d'IVA336.

Principaux atouts de la société

La fibrose : à l'origine de 45% des décès⁴ dans les pays développés

Méconnues du grand public, les maladies fibrotiques, comme la NASH⁵ ou la sclérodémie systémique, conduisent à une hyper-cicatrisation pathologique qui peut, quand elle atteint les organes vitaux, provoquer la mort. Il est estimé que près de 45% des décès dans les pays développés sont la conséquence de maladies fibrotiques qui affectent des organes vitaux qu'il s'agisse par exemple du cœur, du foie, des poumons ou des reins.

Inventiva a mis en place une plateforme technologique unique reposant sur une connaissance approfondie des mécanismes fibrotiques, une chimiothèque de plus de 240 000 molécules et des modèles cellulaires y compris sur des cellules de patients, permettant de découvrir de nouveaux mécanismes thérapeutiques pour le traitement des maladies fibrotiques.

Trois projets avancés dans des domaines convoités par les grands laboratoires

Inventiva a développé IVA337, un pan-PPAR de nouvelle génération. Son mécanisme d'action unique passe par l'activation de l'ensemble des sous-types PPAR alpha, gamma et delta afin de ralentir, interrompre voire inverser la progression de la fibrose.

Les effets anti-fibrotiques d'IVA337 peuvent potentiellement traiter plusieurs pathologies liées à la fibrose. Ainsi, Inventiva vise dans un premier temps deux indications : la NASH, une maladie fibrotique sévère du foie qui touche plus de 30 millions de personnes aux Etats-Unis⁶ et dont le marché mondial est évalué entre 35 milliards et 40 milliards de dollars⁷, et la sclérodémie systémique, une maladie orpheline sans traitement approuvé, touchant près de 170 000 patients dans le monde et représentant un marché estimé à plus d'1 milliard d'euros aux Etats-Unis⁸. Les premiers résultats de Phase IIb d'IVA337 sont attendus dès mi-2018 dans la NASH et au second semestre 2018 dans la sclérodémie systémique.

En parallèle, Inventiva développe un second programme clinique avec IVA336, un candidat médicament pour le traitement de trois formes de mucopolysaccharidoses (MPS), des maladies génétiques rares de l'enfant. Le recrutement du premier patient pour l'étude de preuve de concept de phase I/II, qui est déjà engagée, est prévu pour le début du second semestre 2017 avec des résultats attendus mi-2018 pour le traitement du syndrome de Maroteaux-Lamy (MPS VI, pathologie touchant 1 naissance vivante sur 225.000).

Deux partenariats stratégiques avec AbbVie et Boehringer Ingelheim

Preuve de son expertise et de sa reconnaissance comme acteur majeur dans le domaine de la fibrose, Inventiva a déjà signé deux partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques de renom : AbbVie et Boehringer Ingelheim. Le projet dans la fibrose avec AbbVie, en phase de recherche, a pour objectif la validation de nouvelles cibles thérapeutiques dans le domaine de la fibrose. Le partenariat avec AbbVie arrivera à échéance en août 2017.

⁴ The Journal of Clinical Investigation; Common and unique mechanisms regulate fibrosis in various fibroproliferative diseases; March 2007.

⁵ Non-Alcoholic StéatoHépatitis

⁶ Angulo et al. Hepatology 1999; 30(6):1356-62. ; Minervini et al. J Hepatology 2009; 50:501-510.

⁷ Étude de marché réalisée par la Deutsche Bank, 14 juillet 2014

⁸ Corbus Investor Presentation ; Cytori Therapeutics Investor Presentation

Inventiva pourrait ainsi recevoir dans le futur des paiements significatifs en fonction d'étapes précliniques, cliniques, réglementaires et commerciales, ainsi que des redevances sur les ventes des produits issues de ces partenariats. La collaboration avec Boehringer Ingelheim prévoit ainsi des paiements d'étapes liés à des jalons scientifiques pouvant atteindre 170 M€, hors *royalties*, tandis que le montant de celle avec AbbVie n'a pas été rendu public. Inventiva dispose en outre d'un portefeuille exclusif de projets pré-cliniques, candidats futurs à la mise en place de nouveaux partenariats.

Un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros au premier semestre 2016 et une solide position de trésorerie de 23 millions d'euros au 30 juin 2016

Issue du rachat de la plateforme de recherche et développement d'Abbott en 2012 et détenue principalement par ses deux co-fondateurs, Inventiva emploie plus de 100 personnes hautement qualifiées. La Société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 4,9 millions d'euros, en augmentation de +48,5% par rapport à 2014, et un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros au premier semestre 2016, en croissance de +123% par rapport au premier semestre 2015. Par ailleurs, au 30 juin 2016, Inventiva disposait d'une solide trésorerie de près de 23 millions d'euros, lui permettant de poursuivre le développement de ses programmes cliniques.

Modalités de l'offre

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - un placement privé en France; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique aux qualified institutional buyers (« QIBs ») tels que définis par la règle 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S (« Régulation S ») du Securities Act

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'Option de Surallocation.

Taille initiale de l'offre

Émission de 5.294.118 actions nouvelles.

Le nombre d'actions existantes de la Société s'élève à 10.030.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euros chacune.

A titre indicatif, 4 764 706 actions nouvelles seraient émises en cas de réduction du montant de l'émission à 40,5 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre. Si le montant de l'Offre était inférieur à 40,5 millions d'euros, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.

Clause d'extension

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles initialement offertes, soit une extension maximum de 794 117 actions nouvelles en cas d'exercice intégral (la « Clause d'Extension »).

Option de surallocation

Jusqu'à 5% du nombre d'actions nouvelles offertes soit, en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, un maximum de 304.411 actions nouvelles supplémentaires (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie jusqu'au 16 mars 2017 (inclus).

Fourchette indicative du prix de l'Offre

Entre 8,50 € et 9,75 € par action nouvelle (le « Prix de l'Offre »).

Le prix des actions nouvelles offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global.

Produit brut de l'émission

Environ 48,3 M€ (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 55,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 58,3 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).

Produit net estimé de l'émission

En complément de la trésorerie dont dispose aujourd'hui la Société (environ 24,8 millions d'euros au 31 décembre 2016), le produit net estimé de l'Offre est d'environ 42,8 M€ (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 49,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 52,2 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre). A titre indicatif, le produit net estimé de l'Offre serait d'environ 35,5 M€, en cas de réduction du montant de l'émission à 40,5 millions d'euros.

Engagements de souscription de BVF Partners L.P, Novo A/S, Financière Arbevel et Perceptive Advisors et options d'achat d'actions consenties par les actionnaires fondateurs à BVF Partners L.P et Perceptive Advisors

BVF Partners L.P., Novo A/S, Financière Arbevel et Perceptive Advisors (les « Investisseurs »), se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant, respectivement, de 15 millions d'euros, 10 millions d'euros, 6 millions d'euros et 4 millions d'euros, soit un montant global de 35 millions d'euros, représentant 72,5% du montant brut de l'Offre, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits en fonction de la demande d'investisseurs tiers dans l'Offre, dans le respect des principes d'allocation usuels.

En contrepartie de leurs engagements de souscription, BVF Partners L.P. et Perceptive Advisors bénéficient chacun d'un contrat d'option d'achat (« *call option agreement* ») d'un montant maximum de

15 millions d'euros et de 2 millions d'euros respectivement. Ces options sont exerçables au Prix de l'Offre pendant 2 ans à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles. Dans ce contexte, à titre illustratif, la valeur théorique estimée des options d'achat par la méthode Black-Scholes modifiée, sous réserve de certaines hypothèses, ressortirait pour BVF Partners L.P. entre 7,3% et 22,2% et pour Perceptive Advisors entre 3,7% et 11,1% du montant de leurs engagements de souscription (source : Conv-Ex Advisors Limited), ainsi que plus amplement décrit dans le point E.3 du résumé et le paragraphe 5.2.2 de la Note d'Opération. L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur le facteur de risque au paragraphe 2.5 de la Note d'Opération intitulé "La cession d'un nombre important d'actions de la Société par les Investisseurs non soumis à un engagement de conservation pourrait avoir un impact significatif sur le prix de marché des actions de la Société. »

Engagements de conservation des actionnaires fondateurs et membres du Conseil d'administration

Pendant une période de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions. Les actions qui seraient cédées par les actionnaires fondateurs à BVF et Perceptive en cas d'exercice de leurs contrats d'options ne sont pas soumises à leurs engagements de conservation.

Engagement d'abstention de la Société

A compter de la date de signature du contrat de garantie et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation des actionnaires et certains détenteurs de BSA et de BSPCE

Pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Calendrier prévisionnel de l'opération

2 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la période de souscription
13 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
14 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) • Fixation du prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension • Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'actions nouvelles offertes, le nombre maximum d'actions nouvelles supplémentaires à émettre en cas d'exercice de l'Option de Surallocation • Début de la période de stabilisation éventuelle

15 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Début des négociations des actions sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions
16 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement-livraison
17 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Début des négociations des actions sur Euronext Paris
16 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation • Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 13 février 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par la Société Générale et KBC Securities, les chefs de file et teneurs de livre associés au plus tard le 14 février 2017 à 12 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée).

Codes d'identification des titres Inventiva

- Libellé : INVENTIVA
- Code ISIN : FR0013233012
- Mnémonique : IVA
- Compartiment : B ou C
- Secteur d'activité : 4573 – Biotechnology

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global
Chef de File et Teneur de Livre Associé



Chef de File et Teneur de Livre Associé

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de Inventiva sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 1^{er} février 2017 sous le numéro 17-048 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Inventiva S.A., 50, rue de Dijon, 21121 Daix, ainsi que sur les sites Internet d'Inventiva S.A. (www.inventivapharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Inventiva attire l'attention du public sur les sections « Facteurs de risques » du chapitre 4 du document de base tel que complété par son actualisation et du chapitre 2 de la note d'opération.

Ce document ne constitue ni une offre de souscription ou d'achat, ni une sollicitation d'ordre de souscription ou d'achat d'actions dans quelque pays que ce soit. Ce document ne constitue ni une offre de titres de Inventiva dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables, ni une offre de vente des actions Inventiva aux États-Unis. Les actions de Inventiva ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Inventiva n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis. Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Contacts

Inventiva

Frédéric Cren
Président et Directeur Général
info@inventivapharma.com
03 80 44 75 00

NewCap

Julien Perez/Mathilde Bohin
Relations investisseurs
inventiva@newcap.eu
01 44 71 98 52

NewCap

Nicolas Merigeau/Arthur Rouillé
Relations Médias
inventiva@newcap.eu
01 44 71 94 98

A propos d'Inventiva : www.inventivapharma.com

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments agissant sur les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique. Inventiva ouvre de nouvelles voies thérapeutiques innovantes dans le domaine des maladies fibrotiques, de l'oncologie et des maladies orphelines pour lesquels le besoin médical est important.

Son produit phare, IVA337, est un candidat médicament qui dispose d'un mécanisme d'action unique passant par l'activation de l'ensemble des PPAR (récepteurs activés par les proliférateurs de peroxyosomes) alpha, gamma et delta qui jouent un rôle fondamental dans le contrôle du processus fibrotique. Son action anti-fibrotique permet notamment de cibler deux indications à fort besoin médical : la NASH, une pathologie sévère du foie en fort développement et qui touche déjà aux États-Unis plus de 30 millions de personnes, et la sclérodémie systémique, une maladie dont le taux de mortalité est très élevé et sans aucun traitement approuvé à ce jour.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec IVA336, un candidat médicament pour le traitement de trois formes de mucopolysaccharidoses (MPS I ou syndrome de Hurler-Sheie, MPS II ou syndrome de Hunter et MPS VI ou syndrome de Maroteaux-Lamy) ainsi qu'un portefeuille de projets dans le domaine de l'oncologie.

Inventiva s'est entourée de partenaires de renom dans le secteur de la recherche tels que l'Institut Curie. Deux partenariats stratégiques ont également été mis en place avec AbbVie et Boehringer Ingelheim, qui prévoient notamment le versement à Inventiva de paiements en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ces partenariats.

Inventiva emploie à ce jour plus de 100 personnes hautement qualifiées et bénéficie d'installations de R&D de pointe achetées au groupe pharmaceutique international Abbott regroupant, près de Dijon, une chimiothèque de plus de 240 000 molécules et des plateformes en biologie, chimie, ADME et pharmacologie.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent document est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) à des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iv) aux personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

L'offre ne sera ouverte au public en France qu'après la délivrance par l'AMF d'un visa sur un prospectus (le « **Prospectus** ») composé du document de base, de l'actualisation du document de base et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus).

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Résumé du Prospectus

Visa n° 17-048 de l'AMF en date du 1er février 2017

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Le résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A - Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen où la demande est présentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et qui en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de la Société sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B - Information sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	Inventiva (la « Société »).
B.2	Siège social/ Forme juridique/ Droit	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France.- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.- Droit applicable : droit français.

	applicable/ Pays d'origine	- Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Inventiva est une société biopharmaceutique disposant de plusieurs candidats médicaments au stade clinique et préclinique dont l'objectif est de développer et de mettre à disposition des patients de nouvelles thérapies. Les efforts du département de Recherche et Développement (« R&D ») de la Société portent sur trois axes prometteurs que sont les maladies fibrotiques, qui sont à l'origine de 45% des décès dans les pays développés (Source : <i>The Journal of Clinical Investigation; Common and unique mechanisms regulate fibrosis in various fibroproliferative diseases; March 2007</i>), le traitement de certaines formes de maladies lysosomales et l'oncologie, avec pour priorité le développement d'indications dans des maladies orphelines où le besoin médical non satisfait et la réglementation en vigueur permettent un développement accéléré.</p> <p>La Société a développé une expertise reconnue dans le domaine des récepteurs nucléaires, des facteurs de transcription et de la modulation épigénétique, sources de cibles thérapeutiques innovantes. Cette expertise couplée à sa plateforme de recherche, comprenant des équipes de biologie, des équipements de criblage, des ressources de chimie, ADME⁹ et pharmacologie ainsi que sa propre chimiothèque de 240.000 molécules, permet à la Société de développer un flux régulier de candidats médicaments. Le portefeuille de candidats médicaments est riche et diversifié avec deux produits (IVA337 et IVA336) en phase clinique, un partenariat de recherche prometteur avec AbbVie dont le projet RORγ est en phase I pour le traitement du psoriasis modéré à sévère ainsi que plusieurs projets innovants au stade préclinique. La Société a aussi acquis une grande expérience dans le domaine de la fibrose ce qui lui a permis de mettre en place deux collaborations pluriannuelles, une avec AbbVie dans le domaine de la fibrose du foie et une seconde avec Boehringer-Ingelhem (« BI ») dans le domaine de la Fibrose Idiopathique Pulmonaire (« IPF »). Le partenariat conclu avec BI pourrait atteindre 170 millions d'euros (hors royalties) si l'ensemble des différentes étapes scientifiques sont franchies.</p>

⁹ Ensemble de technologies qui permet de mesurer l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'excrétion des molécules.

Portefeuille produit de la Société :

Programme	Indication	Etat d'avancement	Droits commerciaux
Programmes cliniques			
IVA337	▶ Stéatose Hépatique Non Alcoolique (NASH) ▶ Sclérodémie Systemique (SSc)	▶ Phase IIb	
IVA336	▶ Mucopolysaccharidoses de type VI (MPS VI)	▶ Phase I/II	
Programmes précliniques en oncologie			
YAP/TEAD  ANR	▶ Mésothéliome malin, cancer du poumon	▶ Discovery	
NSD2 	▶ Myélome Multiple	▶ Discovery	
EPICURE  ANR	▶ Immuno-oncologie	▶ Recherche	
Collaboration AbbVie			
ROR-γ	▶ Psoriasis modéré à sévère	▶ Phase I	 Redevances sur les ventes pour Inventiva
Cibles non communiquées	▶ Fibrose	▶ Discovery	
Collaboration Boehringer-Ingelheim			
Cible non communiquée	▶ Fibrose Idiopathique Pulmonaire (IPF)	▶ Recherche	 Redevances sur les ventes pour Inventiva

Les programmes cliniques et précliniques de la Société sont les suivants :

IVA337 :

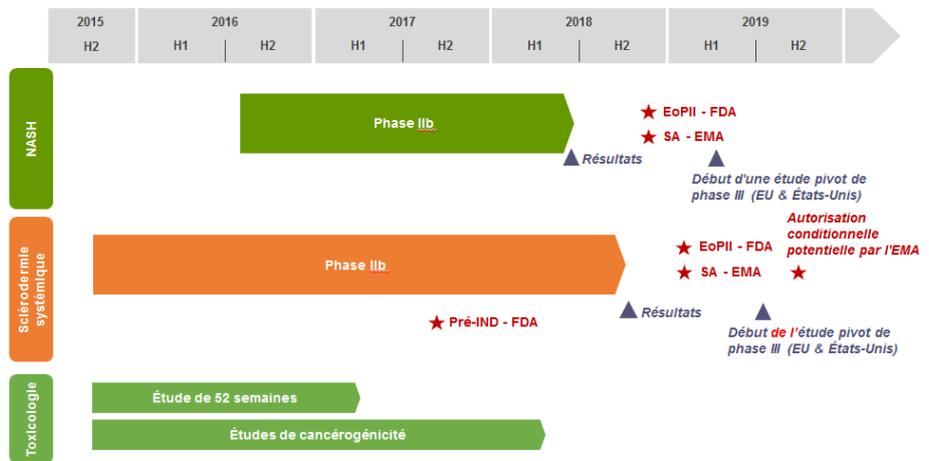
- IVA337, candidat médicament anti-fibrotique en phase clinique IIb pour le traitement de la SSc (ayant obtenu le statut de médicament orphelin pour ce traitement par l'EMA¹⁰ en octobre 2014 et par la FDA¹¹ en mars 2015) et de la NASH ;

Concernant la phase clinique IIb :

- pour le traitement de la SSc (170.000 patients diagnostiqués), 76 patients ont été randomisés (57% des patients à randomiser) dans l'étude ; et
- pour le traitement de la NASH (30 millions d'adultes atteints aux Etats-Unis), la Société a prévu de recruter le premier patient en février 2017.

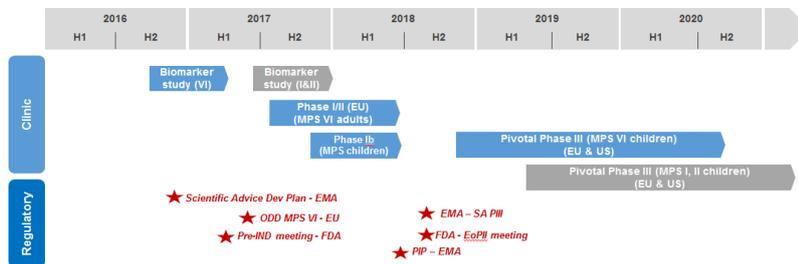
¹⁰ European Medicines Agency.

¹¹ Food and Drug Administration.



IVA336 :

- IVA336, candidat médicament développé dans le traitement de certaines formes de mucopolysaccharidoses notamment la MPS I, la MPS II et la MPS VI, dont la phase clinique I/II pour la MPS VI (pathologie touchant 1



naissance vivante sur 225.000) est engagée et dont le recrutement du premier patient est prévu à partir du deuxième semestre 2017 comme détaillé dans le schéma ci-après :

Autres axes de développement de la Société :

- YAP/TEAD, sur des inhibiteurs de l'interaction des facteurs de transcription YAP et TEAD, en phase de recherche, pour traiter le cancer du mésothéliome ainsi que des formes sévères de cancers pulmonaires, du côlon, des ovaires ou gastriques ;
- NSD2, sur des inhibiteurs d'une enzyme épigénétique NSD2, en phase de recherche, pour traiter le cancer du myélome multiple ; et

		<ul style="list-style-type: none"> - le projet Epicure sur des inhibiteurs de deux cibles épigénétiques, en phase de recherche avec l'Institut Curie, pour une application thérapeutique en immuno-oncologie. <p>Les partenariats de recherche et de développement menés par la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet RORγ avec AbbVie ayant pour objectif la découverte de candidats cliniques inhibiteurs du récepteur nucléaire RORγ pour le traitement de maladies auto-immunes, notamment le psoriasis modéré à sévère, dont un premier candidat clinique est en phase I ; - le projet dans la fibrose avec AbbVie, en phase de recherche, ayant pour objectif la validation de nouvelles cibles thérapeutiques dans le domaine de la fibrose. Le partenariat avec AbbVie arrivera à échéance en août 2017 ; et - le partenariat avec BI, en phase de recherche, ayant pour objectif la découverte de nouveaux traitements pour l'IPF. <p>La Société met également à disposition de ses clients (sociétés de biotechnologie et sociétés pharmaceutiques de taille moyenne ou mondiale) sa plateforme de R&D et propose des services en matière de recherche biologique comme par exemple l'identification de cibles, le criblage de bibliothèques de molécules ou la mise en place de modèles in vivo ou in vitro.</p>																							
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité	Sans objet																							
B.5	Groupe auquel la Société appartient	Sans objet : la Société ne détient aucune filiale.																							
B.6	Principaux actionnaires	<p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 100.300 euros, divisé en 10.030.000 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune (les « Actions »), toutes de même catégorie totalement souscrites et intégralement libérées, réparties comme suit en tenant compte de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="2">Situation à la date du présent Prospectus sur une base non diluée</th> <th colspan="5">Situation à la date du présent Prospectus sur une base pleinement diluée</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% en capital et en droits de vote</th> <th>Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA</th> <th>Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE</th> <th>Nombre d'actions post exercice des BSA et BSPCE</th> <th>% en capital</th> <th>% en droit de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frédéric Cren¹</td> <td>6.015.000</td> <td>59,97%</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>6.015.000</td> <td>53,46%</td> <td>56,53%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Situation à la date du présent Prospectus sur une base non diluée		Situation à la date du présent Prospectus sur une base pleinement diluée					Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE	Nombre d'actions post exercice des BSA et BSPCE	% en capital	% en droit de vote	Frédéric Cren ¹	6.015.000	59,97%	-	-	6.015.000	53,46%	56,53%
Actionnaires	Situation à la date du présent Prospectus sur une base non diluée			Situation à la date du présent Prospectus sur une base pleinement diluée																					
	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE	Nombre d'actions post exercice des BSA et BSPCE	% en capital	% en droit de vote																		
Frédéric Cren ¹	6.015.000	59,97%	-	-	6.015.000	53,46%	56,53%																		

Pierre Broqua ¹	4.007.500	39,96%	-	-	4.007.500	35,62%	37,66%
Jean-Luc Paquet ²	7.500	0,07%	-	-	7.500	0,07%	0,07%
ISLS Consulting	-	-	150.000	-	150.000	1,33%	0,70%
Porteurs de BSPCE	-	-	-	1.071.000	1.071.000	9,52%	5,04%
Total	10.030.000	100%	150.000	1.071.000	11.251.000	100%	100%

¹ Actionnaires agissant de concert aux termes des stipulations d'un pacte d'actionnaires en vigueur à compter de la date de fixation du Prix de l'Offre.

² Représenté par ses ayants-droits.

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont issues des comptes individuels de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et des comptes sociaux résumés semestriels de la Société au titre du premier semestre clos le 30 juin 2016, établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.</p> <p>Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières sélectionnées de la Société pour les périodes clôturées aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p><u>Bilan :</u></p>																																																																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>En milliers d'euros</th> <th>au 30 juin 2016</th> <th>au 31 décembre 2015</th> <th>au 31 décembre 2014</th> <th>au 31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>2.258</td> <td>2.375</td> <td>2.207</td> <td>1.999</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>5.296</td> <td>5.573</td> <td>5.910</td> <td>6.032</td> </tr> <tr> <td>Impôts différés actifs</td> <td>207</td> <td>157</td> <td>112</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td>Actifs détenus en vue de la vente</td> <td>147</td> <td>145</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Autres actifs non courants</td> <td>15.646</td> <td>23.710</td> <td>43.400</td> <td>62.807</td> </tr> <tr> <td>Actif non courant</td> <td>23.554</td> <td>31.960</td> <td>51.629</td> <td>70.917</td> </tr> <tr> <td>Stocks</td> <td>483</td> <td>480</td> <td>477</td> <td>528</td> </tr> <tr> <td>Clients et comptes rattachés</td> <td>163</td> <td>909</td> <td>826</td> <td>841</td> </tr> <tr> <td>Créances d'impôt</td> <td>5.299</td> <td>3.138</td> <td>1.828</td> <td>175</td> </tr> <tr> <td>Autres créances et comptes de régularisation</td> <td>1.751</td> <td>1.491</td> <td>1.236</td> <td>1.134</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td>22.891</td> <td>22.596</td> <td>17.138</td> <td>13.522</td> </tr> <tr> <td>Actif courant</td> <td>30.588</td> <td>28.615</td> <td>21.505</td> <td>16.200</td> </tr> <tr> <td>Total actif</td> <td>54.142</td> <td>60.575</td> <td>73.134</td> <td>87.117</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>38.658</td> <td>42.770</td> <td>51.507</td> <td>59.011</td> </tr> <tr> <td>Dettes financières à long terme</td> <td>550</td> <td>504</td> <td>46</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td>Impôts différés passifs</td> <td>6.611</td> <td>9.085</td> <td>15.705</td> <td>22.157</td> </tr> <tr> <td>Provisions – part long terme</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>92</td> </tr> </tbody> </table>	En milliers d'euros	au 30 juin 2016	au 31 décembre 2015	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013	Immobilisations incorporelles	2.258	2.375	2.207	1.999	Immobilisations corporelles	5.296	5.573	5.910	6.032	Impôts différés actifs	207	157	112	78	Actifs détenus en vue de la vente	147	145	-	-	Autres actifs non courants	15.646	23.710	43.400	62.807	Actif non courant	23.554	31.960	51.629	70.917	Stocks	483	480	477	528	Clients et comptes rattachés	163	909	826	841	Créances d'impôt	5.299	3.138	1.828	175	Autres créances et comptes de régularisation	1.751	1.491	1.236	1.134	Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.891	22.596	17.138	13.522	Actif courant	30.588	28.615	21.505	16.200	Total actif	54.142	60.575	73.134	87.117	Capitaux propres	38.658	42.770	51.507	59.011	Dettes financières à long terme	550	504	46	99	Impôts différés passifs	6.611	9.085	15.705	22.157	Provisions – part long terme	-	-
En milliers d'euros	au 30 juin 2016	au 31 décembre 2015	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013																																																																																						
Immobilisations incorporelles	2.258	2.375	2.207	1.999																																																																																						
Immobilisations corporelles	5.296	5.573	5.910	6.032																																																																																						
Impôts différés actifs	207	157	112	78																																																																																						
Actifs détenus en vue de la vente	147	145	-	-																																																																																						
Autres actifs non courants	15.646	23.710	43.400	62.807																																																																																						
Actif non courant	23.554	31.960	51.629	70.917																																																																																						
Stocks	483	480	477	528																																																																																						
Clients et comptes rattachés	163	909	826	841																																																																																						
Créances d'impôt	5.299	3.138	1.828	175																																																																																						
Autres créances et comptes de régularisation	1.751	1.491	1.236	1.134																																																																																						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.891	22.596	17.138	13.522																																																																																						
Actif courant	30.588	28.615	21.505	16.200																																																																																						
Total actif	54.142	60.575	73.134	87.117																																																																																						
Capitaux propres	38.658	42.770	51.507	59.011																																																																																						
Dettes financières à long terme	550	504	46	99																																																																																						
Impôts différés passifs	6.611	9.085	15.705	22.157																																																																																						
Provisions – part long terme	-	-	-	92																																																																																						

Provisions pour retraites	622	471	337	137	
Passif non courant	7.784	10.059	16.087	22.487	
Dettes financières à court terme	164	194	59	61	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.354	3.610	1.885	1.675	
Passifs d'impôts exigibles	-	-	-	-	
Autres dettes et comptes de régularisation	4.182	3.942	3.596	3.884	
Passif courant	7.700	7.746	5.539	5.620	
Total passif et capitaux propres	54.142	60.575	73.134	87.117	
<i>Compte de résultat :</i>					
	Pour le semestre clos le		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	30 juin				
En milliers d'euros	2016	2015	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	4.140	1.854	4.875	3.283	3.065
Produit des activités ordinaires	4.140	1.854	4.875	3.283	3.065
Autres produits opérationnels courants	2.596	1.814	3.789	3.016	2.037
Frais de recherche	(10.881)	(9.480)	(19.640)	(16.284)	(13.747)
Marketing – Développement commercial	(260)	(270)	(580)	(496)	(385)
Frais généraux et administratifs	(1.763)	(1.920)	(3.318)	(2.986)	(3.436)
Résultat opérationnel courant	(6.168)	(8.002)	(14.875)	(13.467)	(12.467)
Autres produits opérationnels non courants	-	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles non courantes	(449)	-	(635)	-	-
Résultat opérationnel	(6.617)	(8.002)	(15.510)	(13.467)	(12.467)
Produits financiers	277	288	617	777	757
Charges financières	(21)	(65)	(131)	(31)	(8)
Résultat financier	256	223	486	745	748
Charge d'impôt	2.276	3.203	6.200	5.228	4.584
Résultat Net	(4.085)	(4.576)	(8.823)	(7.494)	(7.135)
<i>Flux de trésorerie :</i>					

		Pour le semestre clos le		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		30 juin		2015	2014	2013
	En milliers d'euros	2016	2015	2015	2014	2013
	Marge brute d'autofinancement	(8.151)	(9.160)	(17.567)	(14.947)	(13.210)
	Variation du BFR lié à l'activité	473	344	3.584	159	(2.799)
	Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(7.678)	(8.815)	(13.983)	(14.788)	(16.009)
	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	7.957	7.414	18.849	18.464	18.367
	Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	16	445	592	(60)	240
	Variation de la trésorerie	294	(956)	5.458	3.616	2.599
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet : la Société n'établit pas d'information financière <i>pro forma</i> .				
B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices	Sans objet : la Société ne publie pas de prévision ou d'estimation du bénéfice.				
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet : il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus.				
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant l'augmentation de capital en numéraire objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles pour les 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.				

Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Détail des actions admises à la négociation :</p> <p>Les actions dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B ou C) est demandée seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) l'intégralité des 10.030.000 actions existantes composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (les « Actions Existantes ») ; et (ii) 5.294.118 actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, pouvant être porté à (i) un nombre de 6.088.235 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »), et (ii) un nombre maximum de 6.392.646 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation pour 304.411 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec l'ensemble des Actions Existantes et des Actions Nouvelles, les « Actions Inventiva »). <p>Les Actions Inventiva sont toutes de même catégorie et sont de même valeur nominale.</p> <p>Date de jouissance : Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires (ensemble, les « Actions Offertes ») seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles donneront droit à tout dividende distribué par la Société à compter de leur date d'émission.</p> <p>Libellé pour les actions : « Inventiva »</p> <p>Code ISIN : FR0013233012</p> <p>Mnémonique : IVA</p> <p>Compartiment : B ou C</p> <p>Classification ICB : 4573 – Biotechnology</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises/ Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, la Société émettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.294.118 Actions Nouvelles ; - 6.088.235 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; et - 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation. <p>Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>La valeur nominale par action est de 0,01 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>Les actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts tels qu'adoptés par l'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2016 sous condition suspensive de la fixation du prix des Actions Inventiva (conformément à la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 30 septembre 2016). En l'état actuel de la législation française et des statuts de</p>

		<p>la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Offertes à compter de la date de fixation du Prix de l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les Actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire ; - droit d'information des actionnaires ; - droit préférentiel de souscription de titres ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Les statuts de la Société, ainsi modifiés, entreront en vigueur à compter de la date de fixation du Prix de l'Offre.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Sans objet : aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des Actions Inventiva composant le capital de la Société.</p>
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des Actions Inventiva est demandée sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B ou C).</p> <p>Selon le calendrier indicatif, les conditions de négociation des Actions Inventiva seront fixées dans un avis d'Euronext Paris qui devrait être diffusé le 14 février 2017.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, le début des négociations sur Euronext Paris (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce), devrait avoir lieu le 15 février 2017.</p> <p>A compter du 15 février 2017 et jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre (incluse) prévue le 16 février 2017 (selon le calendrier indicatif), les Actions Inventiva (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Inventiva – Promesses » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p> <p>A compter du 17 février 2017, les Actions Inventiva seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Inventiva ».</p> <p>A la date du présent Prospectus, aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé n'a été formulée, ni n'est prévue par la Société.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-dessous) ne serait pas signé, l'Offre sera annulée rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'Offre sera annulée rétroactivement, le certificat du dépositaire des fonds ne sera pas émis à la date de règlement-livraison de l'Offre et toutes les opérations portant sur les Actions Inventiva intervenues depuis l'admission aux négociations seront annulées rétroactivement, chaque investisseur individuel faisant son</p>

		affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les actionnaires de la Société peuvent lors de l'assemblée générale annuelle, et sur recommandation du Conseil d'administration de la Société, décider la distribution de dividendes.</p> <p>La politique de distribution de dividendes de la Société prendra en compte les résultats de la Société, sa situation financière, sa stratégie de croissance, ses besoins en liquidité, la mise en œuvre de ses objectifs, et tout autre facteur considéré comme pertinent par le Conseil d'Administration de la Société.</p> <p>La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution, ceci incluant les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2015. La Société n'a pas prévu d'initier une politique de versement de dividendes réguliers compte tenu de son stade de développement.</p>

Section D - Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>L'attention des investisseurs est attirée sur les caractéristiques propres à la Société qui est en phase de développement et dont l'activité est soumise à de nombreuses étapes scientifiques préalables nécessitant du temps (plusieurs années) et des ressources financières importantes, avant de permettre, le cas échéant, d'aboutir au développement de nouveaux candidats médicaments.</p> <p>Ainsi, avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques relatifs à l'activité de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les risques liés au développement de nouveaux candidats médicaments ; ▪ les risques liés aux essais cliniques ; ▪ les risques liés à la recherche et à la conclusion d'accords de collaboration ou de licence pour le développement et la commercialisation de ses candidats médicaments ; ▪ les risques liés au maintien et/ou à l'exécution ou au non renouvellement du partenariat conclu avec AbbVie arrivant à échéance en août 2017; ▪ les risques liés à la non-atteinte d'objectifs clefs dans le cadre de partenariats ; ▪ les risques de dépendance vis-à-vis des programmes de développement les plus avancés : IVA337 et IVA336 ; ▪ les risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché ; ▪ les risques liés au remboursement et déremboursement des médicaments et traitements ; ▪ la commercialisation des produits de la Société pourrait ne pas être un succès ; ▪ les risques liés à la concurrence ; et ▪ les risques liés au caractère dangereux de certaines activités de la Société. - les risques relatifs à l'organisation de la Société :

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ la Société pourrait être exposée à un risque de défaut de ses sous-traitants et fournisseurs ; ▪ les risques liés aux ressources de vente, de marketing et de moyens de distribution ; ▪ les risques liés à sa capacité de pénétration des marchés étrangers ; ▪ la perte de certains partenariats académiques et scientifiques pourrait avoir un impact sur le développement de la Société ; ▪ la Société pourrait perdre des collaborateurs clefs et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées ; ▪ les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information et risques d'attaques informatiques ; et ▪ les risques d'espionnage industriel. <p>- les risques réglementaires et juridiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les risques liés à un cadre réglementaire contraignant et évolutif ; ▪ les risques spécifiques liés aux études précliniques et aux essais cliniques qui seront nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché des candidats médicaments de la Société ; ▪ les risques spécifiques liés à la protection des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ; ▪ les risques relatifs à la responsabilité du fait des produits ; ▪ les risques liés à des conflits potentiels pouvant affecter les relations de la Société avec ses licenciés potentiels ; ▪ les risques liés à la perte du statut réglementaire de Jeune Entreprise Innovante ; et ▪ le risque lié au contrôle fiscal en cours. <p>- les risques financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les risques liés à l'accès au crédit d'impôt recherche ; ▪ les risques de dépendance aux subventions versées par Abbott ; ▪ les risques liés aux financements supplémentaires incertains ; ▪ les risques de liquidité ; ▪ les risques sur les actions ; ▪ les risques de dilution ; ▪ les risques de taux d'intérêt ; ▪ les risques de crédit ; ▪ les risques de change ; et ▪ les risques de ne pas pouvoir utiliser les déficits reportables futurs.
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Actions Inventiva n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le prix de marché des Actions Inventiva est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;

		<ul style="list-style-type: none"> - les principaux actionnaires de la Société continueront à détenir un pourcentage significatif du capital et des droits de vote et pourraient ainsi influencer sur les activités ou les décisions prises par la Société ; - la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'Actions Inventiva à l'issue de la période de conservation pourrait avoir un impact significatif sur le prix de marché des Actions Inventiva ; - la cession d'un nombre important d'Actions Inventiva par les Investisseurs non soumis à un engagement de conservation pourrait avoir un impact significatif sur le prix de marché des Actions Inventiva ; <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ni les actions acquises au titre des Engagements de Souscription ni celles qui seraient acquises, le cas échéant, par exercice des options d'achat accordées par les Actionnaires Fondateurs à BVF Partners L.P. et Perceptive Advisors en contrepartie de leurs Engagements de Souscription (tels que décrits au point E.3 ci-dessous) ne sont soumises à un engagement de conservation. En conséquence, la décision des Investisseurs de céder, à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, tout ou partie des actions acquises pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des Actions Inventiva. Par ailleurs, les Bénéficiaires pourraient mettre en œuvre une politique de couverture sur le marché portant sur les options d'achat, ce qui pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur le cours des Actions Inventiva.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le risque lié à l'insuffisance de souscriptions et à l'annulation de l'Offre ; - la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie entraînerait l'annulation de l'Offre et, le cas échéant, des négociations de promesses d'actions intervenues jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison ; - il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société ; et - l'émission d'instruments financiers est susceptibles d'entraîner un risque de dilution.
--	--	---

Section E - Offre		
E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p><u>Produit brut de l'Offre</u></p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 48,3 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 55,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 58,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis en E.3 du présent résumé), sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p> <p>En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être réduite à 40,5 millions d'euros. Si l'émission initialement prévue n'atteignait pas ce montant, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.</p> <p><u>Produit net estimé de l'Offre</u></p>

		<p>A titre indicatif, un montant d'environ 42,8 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 49,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 52,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 35,5 millions d'euros, en cas de réduction du montant de l'émission à 40,5 millions d'euros.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 5,5 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et à environ 6,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'Offre a pour objectif de fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses activités et poursuivre le développement de ses plateformes technologiques et candidats médicaments.</p> <p>En complément de la trésorerie dont dispose aujourd'hui la Société (environ 24,8 millions au 31 décembre 2016), le produit net estimé de l'Offre serait utilisé à plus de 80%, pour assurer, jusqu'à la fin du premier semestre 2019, la poursuite du développement clinique du programme IVA337 pour le traitement de la NASH et la SSc jusqu'à la fin des études cliniques de phase IIB dans ces indications et la poursuite du développement clinique de l'IVA336 dans les MPS. Le solde serait consacré à l'avancement du développement du portefeuille préclinique de la Société, notamment le programme YAP-TEAD.</p> <p>L'Offre et l'admission des Actions Inventiva aux négociations sur Euronext Paris permettront également à la Société d'accroître sa notoriété tant en France qu'à l'international.</p> <p>Dans le cas où l'Offre serait réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues dans la limite de 40,5 millions d'euros, la Société concentrera ses efforts sur le développement d'IVA337 et d'IVA336. Elle cherchera, si cela se révèle nécessaire, des sources de financement complémentaires afin de mettre en œuvre sa stratégie et poursuivre le développement de ses projets, en particulier le développement d'IVA337 et d'IVA336.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><i>Nature des titres offerts dans le cadre de l'Offre</i></p> <p>Toutes les Actions sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie. Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires faisant l'objet de l'Offre seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p><i>Structure de l'Offre</i></p> <p>Préalablement à la première cotation des Actions Inventiva sur Euronext Paris, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant : <ul style="list-style-type: none"> - un placement privé en France; et - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique aux <i>qualified institutional buyers</i> (« QIBs ») tels que définis par la règle 144A du <i>U.S. Securities Act</i> de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S (« Régulation S ») du <i>Securities Act</i> ; et

- une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est inférieure à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), le solde des Actions Offertes restantes non-allouées dans le calcul de l'Offre à Prix Ouvert sera offert dans le cadre du Placement Global.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordre A1 : de 5 à 250 actions ; et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 250 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles en accord avec les Garants, d'un maximum de 15%, soit un maximum de 794.117 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira à Société Générale, Coordinateur Global (tel que défini ci-dessous) au nom et pour le compte des Garants, une option de surallocation portant sur un maximum de 5% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** ») au prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par Société Générale, Coordinateur Global (tel que défini ci-dessous), au nom et pour le compte des Garants, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, au plus tard le 16 mars 2017 inclus (selon le calendrier indicatif), uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Fourchette indicative du Prix de l'Offre et méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Fourchette indicative du prix de l'offre

Le prix des Actions Offertes (le « **Prix de l'Offre** ») sera le même dans l'Offre à Prix Ouvert et dans le Placement Global et pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 8,50 euros et 9,75 euros par action. Cette fourchette indicative du Prix de l'offre a été arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société du 31 janvier 2017.

La fourchette est seulement indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre. La fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre

au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou à défaut la fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre. Dans le cas contraire, la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse.

Méthode de fixation du Prix de l'Offre

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 14 février 2017 selon le calendrier indicatif de l'Offre. Cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre à cette date, à des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert ou du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'Offre à Prix Ouvert ou du Placement Global.

Le Prix de l'Offre sera fixé en tenant compte du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dit de la « construction du livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels.

Annulation de l'Offre

Dans le cas où l'Offre serait réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues dans la limite de 40,5 millions d'euros, la réalisation des objectifs de la Société ne serait pas remise en cause. Néanmoins, si le montant des ordres de souscription n'atteignait pas un montant minimum de 40,5 millions d'euros, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs.

Garantie

L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie conclu entre la Société, Société Générale, en qualité de coordinateur global, chef de file et de teneur de livre associé (le « **Coordinateur Global** »), et KBC Securities NV en qualité de chef de file et teneur de livre associé (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** » ou les « **Garants** ») portant sur les Actions Offertes (le « **Contrat de Garantie** »). Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le Contrat de Garantie sera signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 14 février 2017.

Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Garants dans certaines circonstances à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre prévue, selon le calendrier indicatif, le 16 février 2017. Les circonstances pouvant conduire à la résiliation du Contrat de Garantie incluent, entre autres, en cas

d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives ne serait pas réalisée et en cas de survenance de certains événements spécifiques rendant le placement, le règlement ou la livraison des Actions Offertes de l'avis des Garants, impossible ou sérieusement compromis.

Calendrier indicatif

1 ^{er} février 2017	Visa de l'AMF sur le Prospectus
2 février 2017	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert Ouverture de l'Offre
13 février 2017	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
14 février 2017	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Garantie Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre. Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Admission et première cotation des Actions Inventiva sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
15 février 2017	Début des négociations des Actions Inventiva sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « Inventiva – Promesses »)
16 février 2017	Règlement-Livraison de l'Offre
17 février 2017	Début des négociations des actions d'Inventiva sur Euronext Paris sur

		une ligne de cotation intitulée « Inventiva »
	16 mars 2017	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation
<p>Modalités de souscription</p> <p>Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 13 février 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 14 février 2017 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p>Coordinateur global</p> <p>Société Générale Corporate & Investment Banking</p> <p>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</p> <p>Société Générale Corporate & Investment Banking</p> <p>KBC Securities NV</p> <p>Engagements de souscription reçus</p> <p>BVF Partners L.P., Novo A/S, Financière Arbevel, et Perceptive Advisors (les « Investisseurs ») se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'Offre à un prix par action égal au Prix de l'Offre tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société le 14 février 2017 (les « Engagements de Souscription »). Les Engagements de Souscription sont d'un montant de 15 millions d'euros, 10 millions d'euros, 6 millions d'euros et 4 millions d'euros respectivement, soit un montant total de 35 millions d'euros, représentant 72,5% du montant brut de l'Offre, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p> <p>Les Engagements de Souscription sont susceptibles d'être résiliés à la discrétion des Investisseurs notamment si (i) la valorisation de la Société avant l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre et sur une base diluée était supérieure à 110 millions d'euros (correspondant à un montant par action supérieur à la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ou (ii) le montant l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre était inférieur à 40 millions d'euros.</p> <p>Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits en fonction de la demande d'investisseurs tiers dans l'Offre, dans le respect des principes d'allocation usuels. Les Investisseurs ne sont pas soumis à un engagement de conservation des titres souscrits dans le cadre de leur Engagement de Souscription.</p>		

Options d'Achat d'Actions Existantes consenties à BVF Partners L.P. et Perceptive Advisors par les Actionnaires Fondateurs Frédéric Cren et Pierre Broqua

Modalités des Options d'Achat

Frédéric Cren et Pierre Broqua (les « **Actionnaires Fondateurs** ») ont accepté de consentir, aux termes de contrats d'option d'achat (*call option agreements*) (les « **Contrats d'Option** »), l'un conclu avec BVF Partners L.P. et l'autre avec Perceptive Advisors (les « **Bénéficiaires** »), une option d'achat portant sur des Actions Existantes (les « **Options d'Achat** »). Les Options d'Achat ne bénéficient pas à Novo A/S ni à la Financière Arbevel, ni aux autres investisseurs participant à l'Offre.

Selon les termes des Options d'Achat, les Bénéficiaires ont la faculté mais non l'obligation d'acquérir auprès des Actionnaires Fondateurs, et les Actionnaires Fondateurs ont, conjointement et sans solidarité entre eux, l'obligation de céder à part égale aux Bénéficiaires, un nombre maximum d'actions égal au rapport entre (i) un montant de, respectivement, 15 millions d'euros s'agissant de BVF Partners L.P. et 2 millions d'euros s'agissant de Perceptive Advisors et (ii) le Prix de l'Offre. Les Options d'Achat sont exerçables au Prix de l'Offre, en une ou plusieurs fois, en tout ou partie et à tout moment pendant une période de 2 ans à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles.

Les Actionnaires Fondateurs se sont engagés, conjointement et sans solidarité entre eux, à détenir, à compter de la date de fixation du Prix de l'Offre et jusqu'au terme des Options d'Achat, un nombre minimum d'actions équivalent au nombre d'actions soumis aux Options d'Achat. Les Bénéficiaires ne sont pas soumis à un engagement de conservation des titres acquis dans le cadre des Options d'Achat. Les Options d'Achat sont notamment conditionnées (i) à la signature, l'exécution et la non-résiliation du Contrat de Garantie, et (ii) à l'exécution par les Bénéficiaires de leurs Engagements de Souscription. Les Actionnaires Fondateurs se sont chacun engagés à l'égard de BVF, à ne pas consentir à des tiers ayant conclu un engagement de souscription, une option d'achat similaire à l'Option d'Achat pour un montant supérieur à 2 millions d'euros pendant toute la durée des Contrats d'Option. Les actions soumises au Contrat d'Option conclu avec BVF Partners L.P. seront placées sur un compte séquestre ouvert auprès de Société Générale Securities Services.

Raison des Options d'Achat

Les Options d'Achat ont été octroyées par les Actionnaires Fondateurs aux Bénéficiaires en contrepartie (i) de l'accompagnement et du soutien indispensables apportés à la Société dans le cadre de la préparation et la réalisation de l'Offre par la signature anticipée des Engagements de Souscription, (ii) du support apporté par les Bénéficiaires dans les interactions avec les Investisseurs et (iii) de la création corrélative d'une dynamique d'intérêt pour la Société auprès d'autres investisseurs dès les premières étapes de l'introduction en bourse.

Estimation de la valeur des Options d'Achat

Conv-Ex Advisors Limited (« **ConvEx** »), mandaté par la Société en qualité de conseil sur la valorisation des Options d'Achat, a remis à celle-ci le 1^{er} février 2017 un avis financier (l'« **Avis** ») aux termes duquel ConvEx a fourni des éléments d'appréciation de la valeur des Options d'Achat sur la base des informations examinées et des hypothèses retenues.

Afin d'émettre l'Avis, ConvEx a notamment tenu compte (i) des termes et conditions des Contrats d'Option, en particulier le prix de marché de l'action, le prix d'exercice, la période d'exercice et la date d'expiration des options, (ii) de

		<p>l'absence de mesures relatives au maintien des droits des Bénéficiaires, (iii) du nombre d'actions sous-jacentes aux Options d'Achat au regard du nombre d'actions composant le flottant attendu, ainsi que (iv) des paramètres de marché pertinents pour la valorisation d'une option, en particulier du niveau de swap de taux d'intérêts pertinent et des potentiels futurs (w) niveaux de volatilité du cours de l'action de la Société, (x) disponibilité et coût du prêt-emprunt de l'action, (y) liquidité de l'action et (z) rendement de l'action.</p> <p>Aux fins de remettre l'Avis à la Société, ConvEx a par ailleurs supposé que les Options d'Achat seront exercées, le cas échéant, conformément aux termes et conditions des Contrats d'Option, sans renonciation, modification ou manquement qui serait, individuellement ou dans leur ensemble, significatif au regard de l'appréciation de la valeur des Options d'Achat.</p> <p>L'Avis fait état des considérations et éléments de valorisation suivants :</p> <p>(a) tout exercice de valorisation théorique (par le biais de modèles tels que celui de Black-Scholes ou autre) des Options d'Achat est ici extrêmement difficile à mettre en œuvre compte tenu de certaines des caractéristiques des Options d'Achat, notamment :</p> <p>(i) l'absence de mesures relatives au maintien des droits des Bénéficiaires (standards pour une option d'achat, et supposées comme existantes par tout modèle de valorisation d'option) en cas de survenance de certaines opérations financières que pourrait réaliser la Société (et considérées en théorie financière comme économiquement neutres du point de vue d'un actionnaire, par exemple division du nominal, opérations avec droits préférentiels de souscription, distributions d'actifs etc.), qui expose les Bénéficiaires (et dans une moindre mesure les Actionnaires Fondateurs) d'une telle option à un risque de perte de valeur potentiellement très significative en cas de survenance de telles opérations; et</p> <p>(ii) le nombre très important d'actions sous-jacentes aux Options d'Achat au regard du flottant et de la liquidité limités de l'action attendus à l'issue de l'Offre, lesquels ne permettraient vraisemblablement pas de pouvoir « réaliser » la pleine valeur théorique des Options d'Achat par le biais d'opérations de couverture de la sensibilité de la valeur des Options d'Achat au niveau du cours sous-jacent (comme le suppose tout modèle de valorisation d'option) ;</p> <p>(b) toutefois, afin d'estimer une possible fourchette de valorisation, ConvEx a procédé à une valorisation en deux étapes :</p> <p>(i) étape 1 – si l'on ne tient pas compte, dans un premier temps, des éléments défavorables décrits en (a) ci-dessus afin de pouvoir valoriser les Options d'Achat comme une option d'achat standard par le biais du modèle Bloomberg de valorisation d'option par approche Black-Scholes modifié (afin de refléter la nature américaine de l'option dans un scénario de coût de prêt-emprunt non nul), sur la base d'un prix de marché de l'action égal au Prix de l'Offre, et en prenant des hypothèses de rendement nul de l'Action (aucune distribution de dividende) pendant la vie des Options d'Achat, de volatilité de 30–50% et coût de prêt-emprunt de 0–6% (ces hypothèses étant notamment basées sur les niveaux</p>
--	--	--

observables pour des sociétés comparables du secteur des biotechnologies, en l'absence d'historique pertinent pour l'action de la Société) et un niveau de swap de taux d'intérêts EUR 2 ans de -0,144%, la valeur théorique des Options d'Achat par approche Black-Scholes ressortirait à 12,3–27,5% du Prix de l'Offre ;

- (ii) étape 2 – en tenant compte des éléments décrits en (a) ci-dessus cependant, les valeurs d'option obtenues en étape 1 ci-dessus seraient plus faibles, voire significativement plus faibles, même si tout exercice de quantification de la décote applicable est un exercice hautement subjectif. ConvEx observe que sur le marché institutionnel pour des instruments comparables l'existence de risques tels que ceux décrits en (a) ci-dessus (ne pouvant faire l'objet d'une couverture efficace) sont généralement pris en compte par l'utilisation d'hypothèses de volatilité décotées. Dans ce contexte, à titre illustratif, en supposant une réduction de 10 points de % de l'hypothèse de volatilité utilisée en (b)(i) ci-dessus (soit en utilisant désormais une hypothèse de volatilité de 20–40%), la valeur théorique des Options d'Achat par approche Black-Scholes modifiée ressortirait à 7,3–22,2% du Prix de l'Offre.

Tableaux récapitulatifs de l'estimation de la valeur des Options d'Achat

BVF Partners L.P	Engagement de Souscription	15 millions d'euros	
	Fourchette de valorisation de l'Option permettant d'acquérir pour 15 m€ d'Actions Existantes au Prix de l'Offre	1,10 million d'euros	3,33 millions d'euros
	Fourchette de valorisation de l'Option exprimée en pourcentage du montant de l'Engagement de Souscription	7,3%	22,2%
Perceptive Advisors	Engagement de Souscription	4 millions d'euros	
	Fourchette de valorisation de l'Option permettant d'acquérir pour 2	0,15 million d'euros	0,44 million d'euros

		<table border="1"> <tr> <td>m€ d'Actions Existantes au Prix de l'Offre</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fourchette de valorisation de l'Option exprimée en pourcentage du montant de l'Engagement de Souscription</td> <td>3,7%</td> <td>11,1%</td> </tr> </table> <p>Stabilisation</p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, Société Générale, agissant au nom et pour le compte des Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des Actions Inventiva et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché des Actions Inventiva sur Euronext Paris plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence.</p> <p>De telles interventions pourront être réalisées par Société Générale à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 16 mars 2017 (inclus).</p> <p>Offres concurrentes d'actions de la Société</p> <p>Sans objet.</p>	m€ d'Actions Existantes au Prix de l'Offre			Fourchette de valorisation de l'Option exprimée en pourcentage du montant de l'Engagement de Souscription	3,7%	11,1%
m€ d'Actions Existantes au Prix de l'Offre								
Fourchette de valorisation de l'Option exprimée en pourcentage du montant de l'Engagement de Souscription	3,7%	11,1%						
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.						
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Engagement de conservation pris à l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livre par des actionnaires fondateurs et membres du Conseil d'administration</p> <p>Pendant une période de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions. Les actions qui seraient cédées par les actionnaires fondateurs à BVF et Perceptive en cas d'exercice de leurs contrats d'options ne sont pas soumises à leurs engagements de conservation.</p> <p>Engagement de conservation pris à l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livre par des actionnaires et certains détenteurs de BSA et de BSPCE</p> <p>Pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p>						
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant	<p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société (sur une base diluée et non diluée)</p> <p>Sur la base des capitaux propres au 30 juin 2016, du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2016 et d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (sauf mention spécifique), les capitaux propres par action, avant</p>						

immédiatement de l'Offre

et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :

Capitaux propres¹ par action ordinaire au 30 juin 2016		
(en euros par action)	Base non diluée	Base diluée⁽²⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	3,85	3,50
Après émission de 5.294.118 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	5,32	4,97
Après émission de 6.088.235 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	5,48	5,14
Après émission d'un nombre maximum de 6.392.646 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation pour 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires	5,54	5,19
Après émission de 4.764.706 Actions Nouvelles dans l'hypothèse d'une Offre limitée à un montant de 40,5 millions d'euros³	5,01	4,68

¹ Etablis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

² En supposant l'exercice de l'intégralité des 1.500 BSA 2013-01 et des 10.710 BCE 2013-1 (se référer à la section 21.1.4 du Document de Base).

³ Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre (sur une base diluée et non diluée) sur la base du nombre d'actions à la date du Prospectus

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du présent Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire¹		
(en %)	Base non diluée	Base diluée²
Avant émission des Actions Nouvelles	1%	0,89%
Après émission de 5.294.118 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,65%	0,61%

		<table border="1"> <tr> <td>Après émission de 6.088.235 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation</td> <td>0,62%</td> <td>0,58%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 6.392.646 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation pour 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires</td> <td>0,61%</td> <td>0,57%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 4.764.706 Actions Nouvelles dans l'hypothèse d'une Offre limitée à un montant de 40,5 millions d'euros³</td> <td>0,68%</td> <td>0,63%</td> </tr> </table> <p>¹ Sur la base des capitaux propres établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. ² En supposant l'exercice de l'intégralité des 1.500 BSA 2013-01 et des 10.710 BCE 2013-1 émis par la Société et en circulation à la date du Prospectus (se référer à la section 21.1.4 du Document de Base). ³ Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p>	Après émission de 6.088.235 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	0,62%	0,58%	Après émission d'un nombre maximum de 6.392.646 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation pour 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires	0,61%	0,57%	Après émission de 4.764.706 Actions Nouvelles dans l'hypothèse d'une Offre limitée à un montant de 40,5 millions d'euros³	0,68%	0,63%
Après émission de 6.088.235 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	0,62%	0,58%									
Après émission d'un nombre maximum de 6.392.646 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation pour 304.411 Actions Nouvelles Supplémentaires	0,61%	0,57%									
Après émission de 4.764.706 Actions Nouvelles dans l'hypothèse d'une Offre limitée à un montant de 40,5 millions d'euros³	0,68%	0,63%									
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par la Société	Sans objet : aucune dépense ne sera mise à la charge de l'investisseur.									